

Vous avez dit « conflit d'intérêt » ?

Claude Rougeron
UFR Paris
Ile-de-France Ouest
claude.rougeron
@wanadoo.fr

exercer 2008;81:35.

L'expression « conflit d'intérêt » prend la forme d'une mode avec son cortège de déviances potentielles et de bienfaits possibles. Selon les stoïciens, le bien existe parce que le mal existe. Le mal est un bien par rapport au Tout. Le bien suprême est l'accord avec soi-même¹. Au bien, au mal, s'associent la vertu, le bonheur et la justice. Il s'agit de concepts philosophiques précisés par Aristote² concevables de façon transversale. La problématique du conflit d'intérêt est par essence d'ordre philosophique. Ainsi, aborder cette question relève des repères fondamentaux de l'éthique, notamment dans ses applications économiques, de justice distributive et de l'autonomie de la personne. À côté de ces repères, il y a des données juridiques exprimées dans la loi du 4 mars 2002 à travers l'expression « dans l'intérêt du patient... ». Cependant, la loi et la philosophie n'annoncent pas l'altruisme de la part du médecin, de l'industriel du médicament ou de l'assureur. Que l'intérêt du patient soit une visée éthique majeure et constante implique des devoirs à ce dernier. Professionnels de santé, industriels du médicament, assureurs (Assurance maladie et complémentaires), agissent dans l'intérêt du patient qui doit observer des comportements de solidarité et d'économie.

Il semble que la notion de conflit dans le cadre de l'intérêt d'une personne (soignant, patient) ou d'un groupe (assureurs, industriels, associations, etc.) naisse des modalités d'exercice des soins, de l'enseignement et de la recherche, chacun évoluant sous de multiples influences et contraintes. Il s'agit d'un système complexe où l'indépendance de chaque acteur n'est qu'illusion. En revanche, chacun tend vers un certain niveau de transparence vis-à-vis de lui-même, de son partenaire et de sa cible. Mais que signifie « transparence » ? S'agit-il encore d'une illusion ou d'un vœu pieux ? Ou d'une forme de dogmatisme ou de stigmatisation, déviances dangereuses ?

Dans la relation de soins, médecin et patient se trouvent chacun dans un contexte d'influences très dense. La qualité éthique de leur relation est une subtile alchimie de ces effets conscients et inconscients. Rencontre de deux consciences disaient nos maîtres, ou empreinte de deux inconsciences ?

Dans le cadre collectif, la réflexion d'un groupe publiant une charte éthique consensuelle posant des modalités de relation entre lui ou un de ses membres et un partenaire est un filtre bienfaisant pour chaque partie, et pour les patients. Cette charte inclut une déclaration spécifique destinée à chaque membre impliqué. Qu'elle soit nommée « déclaration de conflit d'intérêt » est intéressant s'il s'agit d'une déclaration sur l'honneur portée à la connaissance de toute personne de droit en amont du projet.

Ce numéro d'exercer offre la lecture d'exemples de partenariats au sein desquels les intérêts concernent tous les protagonistes. Les enseignants de médecine générale ont intérêt à se former, notamment au sein d'une école pionnière et expérimentée, afin de guider au mieux les futurs praticiens de l'ambulatoire dans leurs offres de soins appropriés aux patients. À leur tour, les patients sont intéressés par des soins de qualité et actualisés. Les partenariats construits par cette école dans le cadre d'une charte éthique concernent plusieurs institutions, les médecins, et des industriels du médicament. La survie de cette école nécessite cette pluralité de partenariats plus ou moins défailants. Les intérêts de ces structures sont très différents et fluctuants selon des logiques insaisissables. Ceux de l'école du CNGE sont immuables : disposer des moyens nécessaires et suffisants pour offrir aux enseignants de la discipline la meilleure formation possible dans les domaines du soin, de la pédagogie et de la recherche. L'université médicale française est tellement carencée en termes de formation de ses enseignants qu'aucun partenariat n'a pu être construit avec elle. Où est son intérêt à un tel désintérêt ?

En termes de recherche, le partenariat s'impose afin de rassembler des compétences et des moyens. Il est évident que des intérêts sont divergents. Ils doivent être énoncés le plus tôt possible dans la construction du partenariat, sans oublier les intérêts communs, en faveur du praticien, du patient et de la collectivité.

En termes d'éthique théorique, la liberté fait partie de notre appareil de connaissance et de compréhension. Ainsi, lorsque nous posons un problème philosophique, comme la notion de conflit d'intérêt, nous ne pouvons pas en isoler et en objectiver les termes et faire abstraction de nous-mêmes.

Références

1. Hersch J. L'Étonnement philosophique. Une histoire de la philosophie. Paris : Gallimard, collection « Folio Essais » n° 216, 1993.
2. Aristote. Éthique à Nicomaque. Paris : LGF, collection « Le livre de poche » n° 4611, 1992.